

## **Cahier des Clauses Administratives et Techniques Particulières**

Relatif au marché de prestations de services suivant :

- **Traitement et revalorisation des déchets**

*Procédure : Mise en concurrence MAPA (Publication AII)*

En annexe : règlement de la consultation

---

## ARTICLE 1 – OBJET DU MARCHÉ

### **1.1 Désignation et description des appareils à entretenir**

Le présent marché porte sur le traitement et la revalorisation des déchets y compris alimentaire (déchets alimentaires, papier, déchets non dangereux, métalliques ..).

### **1.2 Allotissement**

Le marché est composé de 4 lots :

- Lot Bio - déchets
- Lot DIB
- Lot Papier/Carton
- Lot Autres déchets (métallique, bidons vidés souillés...)

## ARTICLE 2 - DUREE DU MARCHÉ

Le marché est conclu pour une durée de trois ans ferme à dater du 1<sup>er</sup> Juillet 2024.

## ARTICLE 3 – PROCEDURE

Le présent marché est une mise en concurrence Marché à procédure Adapté (MAPA).

## ARTICLE 4 – NATURE DES PRESTATIONS

Les prestations à fournir sont les suivantes :

### **4.1 Déchets concernés**

Les déchets concernés par le présent marché sont :

- Les biodéchets (épluchures de légumes et autres restes alimentaires) et déchets issus de la préparation des repas et des restes non consommés (hors part traitée en compost sur le site)
- Les déchets ménagers
- Les papiers divers et emballages cartons
- Les déchets métalliques (conserves alimentaires ou cannettes de boisson)
- Emballages plastiques issus de la restauration (film plastique)
- Les bidons plastiques souillés ou non souillés (bidon produit ménager, bouteille eau...)

### **4.2 Volume – Fréquence levée estimée**

Le volume des déchets estimé sur une année de fonctionnement (vacances scolaires comprises) :

- 32t / an de déchets Papiers/Cartons à la fréquence de 1 collecte par semaine hors vacances scolaires
- 22t / an de déchets ménagers à la fréquence de 1 collecte par semaine hors vacances scolaire
- 10t / an de biodéchets à la fréquence de 1 collecte par semaine hors vacances scolaire
- 1 caisse palette 610L de déchets métalliques / mois (10 mois)
- 1 caisse palette 610L bidons divers / mois (10 mois)

### **4.3 Lieux de collectes**

Les lieux de collecte se trouvent sur le site du Lycée – 7 rue du Lycée – 67160 WISSEMBOURG

- Bâtiment C1 : déchets ordinaires et papier divers et cartons
- Demi-pension : déchets ordinaires, papier et carton, emballages plastiques, déchets métalliques et biodéchets
- Externat – Garage à vélo : déchets ordinaires et papier divers et cartons

#### 4.4 Matériels

Le matériel utilisé actuellement est du type :

- 3 Bornes 5 m3 (compatible avec une passerelle de chevauchement/rampe d'accès pour faciliter la manutention)
- 15 Bac 120 litres spécial biodéchets (obligatoirement compatible avec un meuble de tri des déchets de l'établissement). L'offre devra préciser si le lavage et le nettoyage des bacs sont inclus (remplacement au moment des levées ou sac biodégradables compatible au matériel proposé)
- 8 Caisses palettes 610 litres avec leurs couvercles
- 13 Bac DIB 1000L

Le prestataire proposera le meilleur matériel possible en adéquation avec les installations du Lycée tout en veillant à inclure la problématique du poids de la manutention des déchets.

#### 4.5 Calendrier des levées

Les jours de la semaine et l'heure exacte de chaque levée doivent être fixés d'un commun accord entre l'établissement et le prestataire établis au moment de la prise d'effet du contrat.

#### 4.6 Prix

Le soumissionnaire peut prendre rendez-vous pour visiter le site objet de la prestation.

Le prix devra détailler le coût de :

- Location du matériel proposé
- Levée et transport
- Traitement des déchets
- Suivi des déchets (Registre de suivi des déchets, feuilles d'interventions ou fiche de travail...)

En cas d'ajout de matériels à la liste initiale du marché, les prix définis seront conformes aux prix pratiqués dans le cadre du marché.

Pour chacune des périodes de douze mois qui restent à courir, le prix du marché peut être révisé par application d'une formule de révision des prix connus et publiés au Bulletin Officiel de la Concurrence Consommation Répression des Fraudes (publiés sur le site de l'INSEE). Les indices utilisés pour la révision des prix seront ceux connus et publiés à la même date les années suivantes et devront être communiqués avec la facture.

L'offre devra préciser l'indice des prix initial et la formule de révision des prix.

L'application de nouveaux tarifs fera l'objet d'un avenant au contrat initial à présenter pour validation et au Conseil d'Administration et entrera en vigueur après signature par le Chef d'Etablissement.

Le nouveau prix ainsi calculé est ferme pendant chaque nouvelle période de douze mois.

#### ARTICLE 5 – MODALITES ET DELAIS DE REGLEMENT

Les prestations sont facturées après service fait. Un numéro d'engagement juridique sera communiqué. **La facture sur laquelle il sera fait mention de ce numéro d'engagement juridique est à déposer obligatoirement sur la plateforme CHORUS PRO : <https://chorus-pro.gouv.fr>** Les factures sont payables dans un délai de 30 jours à compter de leur réception. La facture portera le N° du contrat, les coordonnées bancaires, la date des interventions effectuées. Elle sera détaillée : location du matériel, traitement des déchets, levée et transport et par site de collecte.

Une facture distincte devra être établie pour les déchets issus du fonctionnement du service de restauration et de l'internat. Le paiement s'effectuera, conformément aux règles de la comptabilité publique.



Si du fait du titulaire, notamment en cas de non-respect du marché, il ne peut être procédé au paiement de la facture, le délai est suspendu par l'envoi au titulaire, par tout moyen permettant d'attester une date certaine de réception, d'une notification lui faisant connaître les raisons qui s'opposent au règlement de la facture et les conditions auxquelles il doit satisfaire pour que celle-ci soit payée. La suspension prend fin lorsque le titulaire a satisfait à ses obligations.

#### ARTICLE 6 – RESILIATION

Le pouvoir adjudicateur peut à tout moment, en cas de déficience du titulaire et pour un motif d'intérêt général mettre fin à l'exécution des prestations faisant l'objet du contrat, avant l'achèvement de celle-ci, par une décision de résiliation du marché notifiée au titulaire.

En cas de faute du titulaire, la résiliation s'effectuera à ses torts et la continuité du marché s'effectuera aux frais et risques du titulaire défaillant par une nouvelle entreprise, après mise en concurrence.

#### ARTICLE 7 – RESPONSABILITE ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE

L'Etablissement est inscrit dans une démarche de développement durable, labellisée E3D par l'Académie de Strasbourg et Espace Nature - 3 Libellules par la Région GrandEst.

Dans ce cadre le prestataire s'engage à limiter les répercussions environnementales tout en veillant à intégrer des critères sur la responsabilité sociale de l'entreprise.

##### **11.1 Clauses environnementale**

- Dématérialisation des factures et journal des déchets.
- Revalorisation des bio déchets et traitement des autres déchets dans le respect des normes environnementales (description des filières attendues).
- Réduction / Compensation de l'empreinte carbone en limitant les déplacements dans la mesure du possible.

##### **11.2 Critère sur la responsabilité sociale de l'entreprise**

- Amélioration de la sécurité des personnels et des intervenants de l'entreprise par la rédaction d'un plan de prévention
- Mise à disposition des techniciens des EPI et matériel nécessaire au bon déroulement de leur travail
- Mise à jour des qualifications, formations et habilitations nécessaires pour un travail en toute sécurité.

Cet engagement développement durable de l'entreprise sera pris en compte dans la note du critère « Environnement ».

Wissembourg, le 27/02/2024

Le Proviseur,

Sylvain LETHBUN



## CONTRAT

# Traitement et revalorisation des déchets

## REGLEMENT DE LA CONSULTATION

### Identification de l'acheteur

Lycée Stanislas de Wissembourg

7 Rue du Lycée

CS 40143

67163 WISSEMBOURG

☎ 03 88 54 17 00 – ☎ 03 88 54 16 99

[ce.0670114K@ac-strasbourg.fr](mailto:ce.0670114K@ac-strasbourg.fr)

[intendance.stanislas@ac-strasbourg.fr](mailto:intendance.stanislas@ac-strasbourg.fr)

### Objet du marché

## - Traitement et revalorisation des déchets

### Lieu d'exécution ou de livraison

Lycée Stanislas de Wissembourg – 7 Rue du Lycée – CS 40143 – 67163 WISSEMBOURG

Lycée Stanislas de Wissembourg – Impasse des 4 Vents – 67163 WISSEMBOURG

### Durée du marché ou délai d'exécution

Trois ans ferme à dater du 1<sup>er</sup> Juillet 2024

### Conditions relatives au marché

- 1) **Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent :**  
Règlement sur facture
- 2) **Cautionnement et garanties exigés :**
  - Copie de la police d'assurance sera jointe à la déclaration du candidat.
  - Liste détaillée des tarifs en vigueur
  - Fiche technique du matériel
  - Mémo ou fiches techniques explicatives concernant la revalorisation des déchets

### Critères d'attribution

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction

- 1)  des critères énoncés dans le cahier des charges
- 2)  des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

| 5 | 0 | % PRIX

| 3 | 0 | % ENVIRONNEMENT

| 2 | 0 | % QUALITE DU SERVICE

### Conditions de délai

- 1) **Date limite de réception des offres : 10/04/2024 – 18h00**
- 2) **Numéro de référence attribué au marché par la personne publique**
- 3) **Modalité de remise des offres selon la procédure adaptée : Dépôt sur la plateforme AJI**